

REGLEMENT DE LA SALLE DE SQUASH DE L'ISAE-SUPAERO - 2022-2023

I - PERSONNES AUTORISEES :

- **Elèves de l'ISAE-SUPAERO** remplissant les conditions suivantes :
 - posséder une carte d'étudiant à l'ISAE-SUPAERO,
 - avoir la validation de l'AS ISAE-SUPAERO,
 - être à jour de la cotisation annuelle auprès de l'AS ISAE-SUPAERO.
- **Personnel de l'ISAE-SUPAERO et de l'ONERA adhérents à l'Association Sportive ISAE/ONERA** ayant signé le présent règlement intérieur (joindre la copie de la carte d'adhérent).

II - ACCES A LA SALLE :

La salle est accessible à toute personne citée précédemment, munie d'un badge d'accès et figurant sur la liste correspondante. Cette liste est transmise à Colomiers habitat pour configuration du badge d'accès.

III - CONDITIONS D'UTILISATION :

Tout utilisateur :

- **s'engage :**
 - à n'utiliser impérativement la salle qu'en présence d'au moins une autre personne, elle aussi autorisée,
 - à utiliser une tenue de sport propre et appropriée
- **assure :**
 - être informé des dangers que présente la pratique du squash
 - ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du squash
 - être informé de la procédure en cas d'incident pendant la pratique

Tout abus, mauvaise utilisation de la salle ou non-respect de ce règlement intérieur entraîneront des mesures immédiates prononcées par le service Soutien Campus, et/ou sur proposition du LACS/EPS : exclusion (temporaire ou définitive), fermeture de la salle, demande de réparation des dommages causés aux matériels et aux locaux.

Je soussigné,

Nom, prénom : Tél. :

Etudiant ISAE-SUPAERO : 1A 2A 3A Autre préciser :

Personnel ISAE-SUPAERO Personnel ONERA

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Date et Signature :

Inscription valide jusqu'au 01/09/2020